

Avril 2013

Mémoire sur le projet de loi no 27 Loi sur l'économie sociale

présenté à la
Commission de l'aménagement du territoire
de l'Assemblée nationale

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE

1. QUINZE ANS D'ENGAGEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE A MONTREAL.....	1
2. UNE LOI-CADRE QUI RECONNAIT LA DIVERSITE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE SES ACTEURS.....	4
2.1 Une définition de l'économie sociale commune, inclusive et rassembleuse	4
2.2 La diversité des acteurs du développement de l'économie sociale	5
2.2.1 Reconnaissance des CRÉ comme interlocuteurs privilégiés du gouvernement	5
2.2.2 Reconnaissance des regroupements sectoriels et des partenaires de l'économie sociale	6
2.3 La Table des partenaires de l'économie sociale	6
3. UNE LOI-CADRE ET UN PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL QUI TIENNENT COMPTE DES SPECIFICITES REGIONALES.....	7
3.1 Renouveler les ententes spécifiques de régionalisation en économie sociale	8
3.2 Revoir les programmes de soutien existants pour les rendre accessibles	8
3.2.1. Le Fonds d'initiatives et de rayonnement de la métropole (FIRM)	9
3.2.2 Le Programme d'infrastructure pour l'entrepreneuriat collectif (PIEC)	9
3.2.3 La mesure Relève, Arts et Culture Montréal	10
3.3 Adopter une approche par filière	11
3.4 Encourager l'achat public auprès des entreprises d'économie sociale et les partenariats économie sociale – secteur public	11
4. DES MECANISMES DE REDDITION DE COMPTES ET DE SUIVI RIGOUREUX..	13
CONCLUSION	14
RECOMMANDATIONS	16

Préambule

Depuis plus de quinze ans, la CRÉ de Montréal¹ assume, par l'intermédiaire du Comité d'économie sociale de l'île de Montréal (CÉSÎM), les mandats de promotion de l'économie sociale, de concertation de ses acteurs et de soutien à la pérennité des entreprises d'économie sociale.

Au fil des années, le Comité d'économie sociale de l'île de Montréal, mieux connu sous l'appellation CÉSÎM, est devenu un lieu de concertation régionale reconnu et souhaité par les entreprises d'économie sociale et les réseaux de soutien. Issue des partenaires sur le terrain, cette volonté de maintenir un espace de concertation, formé majoritairement d'entreprises d'économie sociale et ouvert à tous les secteurs d'activités, ne s'est jamais démentie. Le CÉSÎM est un comité conseil de la CRÉ de Montréal qui agit aussi comme pôle régional auprès du Chantier de l'économie sociale depuis 2005.

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal regroupe les leaders politiques et socio-économiques du milieu. Elle a pour mandats de favoriser le développement de l'île de Montréal par une approche concertée et d'agir comme interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional de son territoire.

Dans le cadre de ses mandats, la CRÉ initie et réalise des projets structurants de concert avec des partenaires du milieu, contribue au développement des connaissances par la production d'études et de rapports de recherche, et diffuse des avis et mémoires sur les questions qui touchent la population de l'île de Montréal.

C'est avec un grand intérêt que nous participons à cette commission parlementaire initiée par le gouvernement du Québec pour l'adoption d'une loi-cadre sur l'économie sociale et, nous l'espérons, d'un plan d'action gouvernemental dans un futur rapproché.

1. Quinze ans d'engagement pour le développement de l'économie sociale à Montréal

Le 25 octobre dernier, le CÉSÎM soulignait ses quinze ans d'activités. Un grand nombre d'entreprises et d'acteurs du secteur de l'économie sociale s'étaient déplacés pour souligner l'engagement soutenu du CÉSÎM à l'égard de la reconnaissance, du développement et du rayonnement de l'économie sociale dans la métropole.

¹ Et le Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDÎM) avant la CRÉ

À cette occasion, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports, M. Sylvain Gaudreault, qui était des nôtres, a pu constater *de visu* le dynamisme et la vitalité du secteur de l'économie sociale dans la région de Montréal. La remise du Prix de l'économie sociale de Montréal aux 20 entreprises d'insertion montréalaises a, notamment, été l'occasion de souligner leur contribution marquante au mouvement de l'économie sociale des 15 dernières années ainsi que leur modèle d'affaires innovant.

Sans interruption depuis 15 ans, la CRÉ de Montréal reconnaît l'importance de l'économie sociale pour le développement de la région. Elle y accorde non seulement une place dans ses orientations et son plan stratégique, mais elle y consacre aussi des ressources humaines et financières importantes. Elle a été, pendant de nombreuses années, la seule CRÉ du Québec à consacrer des ressources humaines à temps complet, spécifiquement à l'économie sociale.

Au cours des années, c'est d'ailleurs plus de deux millions de dollars que la CRÉ de Montréal aura consacrés à l'économie sociale, sans compter l'effet de levier créé par la signature de deux ententes spécifiques. La CRÉ de Montréal a d'ailleurs été la première CRÉ au Québec à signer une Entente spécifique de régionalisation en économie sociale en 2001.

La première entente, qui couvrait la période 2001-2004, a permis d'injecter dans la région, plus de cinq millions de dollars sur trois ans, en soutien aux entrepreneurs collectifs. Elle a été déterminante pour la structuration de l'économie sociale et le développement des entreprises sur notre territoire.

La deuxième entente spécifique de régionalisation en économie sociale montréalaise, signée dans la foulée du lancement du Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif, qui s'étend de 2009 à 2013, avoisine le million de dollars. Elle s'est donnée comme axe de travail de favoriser l'innovation sociale par le développement ou la consolidation de nouveaux créneaux ou secteurs. Nous avons pu soutenir jusqu'à maintenant, en collaboration avec d'autres partenaires, 12 projets structurants pour la métropole, en plus de poursuivre nos activités de concertation et de promotion de l'économie sociale sur le territoire montréalais.

Notre engagement envers l'économie sociale a permis de mener de nombreuses actions pour faire connaître et reconnaître l'économie sociale. Nous nous permettons d'en mentionner quelques-unes, qui ont été des points tournants dans la reconnaissance et le développement de l'économie sociale.

Notre partenariat avec la Chaire de recherche du Canada en économie sociale de l'UQAM sous la direction de Marie J. Bouchard, pour la réalisation du *Portrait statistique de l'économie*

sociale de la région de Montréal, a été un de ces points charnières. Cette première étude statistique de l'économie sociale dans la région de Montréal, qui suit une méthodologie cohérente avec les standards des grandes agences statistiques gouvernementales, nous a permis de mesurer, pour la première fois, le poids économique et social de ce secteur tout en fournissant des données précieuses sur celui-ci. Parallèlement, son intérêt et son impact médiatiques nous ont aussi permis d'accroître la visibilité de l'économie sociale à Montréal.

Deux éditions d'un répertoire des entreprises d'économie sociale ont aussi été publiées. En 2006, on répertoriait cinq cents entreprises. À l'époque où l'enjeu de reconnaissance était important, cet outil est devenu une référence pour repérer les entreprises d'économie sociale montréalaises. En 2009, la deuxième édition de ce répertoire est venue démontrer la vitalité de l'économie sociale, puisque 1 000 entreprises s'y sont inscrites. Maintenant, ce répertoire est mis à jour en continu sur le site web du CÉSÎM (www.economiesocialemontreal.net), qui compte aussi un volet *Nouvelles et Événements en économie sociale*. Le CÉSÎM assure aussi l'animation de ce site par l'utilisation des médias sociaux.

Le CÉSÎM a étroitement collaboré avec la Ville de Montréal pour assurer la reconnaissance de l'économie sociale dans les nombreuses politiques et stratégies municipales. Ainsi, non seulement l'économie sociale est-elle présente dans la nouvelle Stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville de Montréal, mais un *Partenariat pour une économie sociale durable et solidaire* existe depuis 2008.

Par ailleurs, comme plusieurs secteurs d'activités économiques, l'économie sociale n'est pas épargnée par une pénurie de main-d'œuvre annoncée. À cet égard, le CÉSÎM coordonne depuis trois ans le projet *Osez l'économie sociale* du Forum jeunesse de l'île de Montréal. Le projet vise à augmenter l'effectif des jeunes au sein des entreprises d'économie sociale et à combler le manque de relève. Le projet vient tout juste d'être renouvelé pour deux autres années par le Forum jeunesse et la CRÉ de Montréal, par l'intermédiaire du CÉSÎM, continuera d'en assurer la coordination.

Afin d'accroître la notoriété et la pérennité des entreprises d'économie sociale, un projet pilote prend actuellement son envol. Il créera des maillages entre les institutions publiques et les entreprises d'économie sociale pour renforcer l'achat de produits et services auprès des entreprises d'économie sociale. Ce projet s'arrime avec la campagne *L'économie sociale, J'achète !* lancée par le gouvernement il y a un an et demi.

Ces quelques exemples donnent un aperçu de l'engagement de la CRÉ de Montréal, depuis 15 ans. Ils démontrent aussi l'expertise développée par le CÉSÎM en ce qui a trait à l'économie sociale sur le territoire montréalais. Nous pouvons ainsi affirmer que la CRÉ de Montréal et

son Comité d'économie sociale sont des interlocuteurs privilégiés du gouvernement dans le dossier de l'économie sociale.

2. Une loi-cadre qui reconnaît la diversité de l'économie sociale et de ses acteurs

La CRÉ de Montréal et son Comité d'économie sociale félicitent le gouvernement pour son initiative de se doter d'une loi-cadre sur l'économie sociale. Nous croyons que cette reconnaissance positionnera encore davantage l'économie sociale comme une composante essentielle du développement régional. Nous espérons vivement que le plan d'action gouvernemental qui en découlera donne lieu à des mesures concrètes pour soutenir son développement.

2.1 Une définition de l'économie sociale commune, inclusive et rassembleuse

Dans l'ensemble de nos travaux, nous avons toujours opté pour une vision large et inclusive de l'économie sociale. C'est pourquoi, nous félicitons le gouvernement de la définition proposée dans le projet de loi-cadre qui inclut les OBNL, les coopératives et les mutuelles, et qui s'inspire des cinq grands principes qui font consensus parmi les acteurs de l'économie sociale depuis le Forum sur l'économie et l'emploi tenu en 1996.

La définition de l'économie sociale proposée dans le projet de loi-cadre jette les bases d'une définition commune. Elle est un excellent point de départ pour avancer dans notre connaissance de l'économie sociale et mieux documenter celle-ci, qu'il s'agisse de ses secteurs d'activités, de ses modes de financement, des emplois qu'elle crée ou de sa contribution au développement économique et social, pour ne nommer que ceux-là.

Nous encourageons le gouvernement du Québec à poursuivre dans cette voie, de concert avec l'Institut de la statistique du Québec, pour la réalisation d'un portrait statistique de l'économie sociale à l'échelle du Québec. Cet engagement faisait partie du premier *Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif* et il est essentiel que le gouvernement renouvelle son engagement. En effet, l'adoption et le suivi d'une loi-cadre doivent pouvoir s'appuyer sur des données statistiques fiables pour assurer le développement de programmes adaptés à la réalité des entreprises d'économie sociale.

Nous recommandons au gouvernement de s'appuyer sur l'étude intitulée *Cadre conceptuel pour définir la population statistique de l'économie sociale au Québec*, menée par la Chaire de recherche du Canada en économie sociale et commandée par l'Institut de la statistique du Québec, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives

sociales (décembre 2011). Le gouvernement dispose là d'un travail rigoureux et utile pour documenter les caractéristiques et les retombées de l'économie sociale. Ce cadre conceptuel rejoint d'ailleurs en tous points la méthodologie utilisée pour le *Portrait statistique de l'économie sociale de la région de Montréal de 2008*, coproduit par la Chaire et la CRÉ de Montréal.

2.2 La diversité des acteurs du développement de l'économie sociale

La diversité des entreprises d'économie sociale et des réseaux constitue une richesse et une force qui contribuent sans contredit au rayonnement de l'économie sociale tant au Québec qu'à l'étranger. Par sa capacité d'innovation et son ancrage dans le milieu, nous soutenons que l'économie sociale est un maillon essentiel du développement des régions, y compris pour une métropole comme Montréal.

Une loi-cadre sur l'économie sociale doit avoir pour objet de reconnaître les acteurs qui participent à son développement et à son rayonnement dans l'ensemble des régions. C'est pourquoi nous demandons que le projet de loi-cadre sur l'économie sociale tienne compte de la diversité des acteurs qui la compose. Ce sont eux qui font la vitalité de l'économie sociale et lui donnent sa couleur.

2.2.1 Reconnaissance des CRÉ comme interlocuteurs privilégiés du gouvernement

La *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* institue les CRÉ comme les « interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière de développement régional » et en fait ses mandataires pour la conclusion d'ententes spécifiques.

Le dernier *Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif* (2008) reconnaît le rôle des CRÉ dans la structuration des réseaux d'économie sociale sur une base régionale. Il note que : « Les entreprises et les intervenants en économie sociale se sont regroupés, sur une base régionale qui correspond au territoire de la Conférence régionale des élus, au sein d'instances appelées *Pôles régionaux d'économie sociale* ». Plusieurs de ces pôles, reconnus par leur CRÉ depuis plusieurs années, ont obtenu un soutien sous diverses formes (financier, prêt de ressources humaines ou matérielles, etc.). C'est le cas du CÉSÎM depuis 15 ans. Les pôles, qui ont conclu des ententes de partenariat avec le Chantier de l'économie sociale, constituent une interface entre la région et ce réseau national. Il est important que le gouvernement continue de les soutenir et même bonifie son appui.

L'économie sociale est un outil de développement régional. Le gouvernement le reconnaît en confiant le mandat de l'économie sociale au ministre également responsable du

développement des régions. En toute cohérence, le MAMROT doit s'appuyer sur les CRÉ pour le développement de l'économie sociale, qu'il s'agisse d'assurer la concertation des partenaires, de participer à l'élaboration de politiques et de programmes qui touchent l'économie sociale ou de conclure et de gérer des ententes spécifiques.

Pour ces raisons, elles doivent aussi être les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière d'économie sociale. L'engagement de la CRÉ de Montréal dans le dossier de l'économie sociale, notamment par le soutien des activités du CÉSÎM depuis 15 ans, est un exemple éloquent de l'apport que les CRÉ peuvent avoir dans le développement de l'économie sociale au plan régional.

2.2.2 Reconnaissance des regroupements sectoriels et des partenaires de l'économie sociale

Le mouvement de l'économie sociale est vaste et diversifié. Sa force repose sur un ensemble d'acteurs qui œuvrent dans différents secteurs et à différents paliers, c'est-à-dire les regroupements sectoriels, les acteurs des CDEC et CLD et du mouvement coopératif, les intervenants de la finance solidaire, du milieu de la recherche et les entreprises d'économie sociale elles-mêmes.

Nous reconnaissons le rôle et l'apport des réseaux nationaux, soit du Chantier de l'économie sociale et du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), dans le développement et le rayonnement de l'économie sociale. Cependant, le gouvernement doit s'appuyer sur l'ensemble des acteurs pour prendre en compte les enjeux sectoriels et les spécificités régionales. Se limiter au palier national, c'est se priver de ce qui constitue la richesse même de l'économie sociale : sa diversité, son ancrage sur le terrain, sa capacité à trouver des solutions innovantes et adaptées aux besoins des communautés.

2.3 La Table des partenaires de l'économie sociale

Le projet de loi propose la création d'une Table des partenaires et lui attribue un rôle conseil générique. De plus, la nomination des membres qui la composent demeure à la discrétion du ministre.

Ce faisant, le projet de loi crée une hiérarchisation des interlocuteurs. Ainsi, selon l'article 8, les réseaux nationaux « doivent » être consultés avant l'adoption du plan d'action gouvernemental, alors que l'article 11 prévoit que le ministre « peut » solliciter un avis de la Table des partenaires. Cela ne nous apparaît pas souhaitable et, nous le répétons, ne reflète pas les modes d'organisation et de développement de l'économie sociale.

Nous recommandons de créer une Table qui regroupera l'ensemble des partenaires de l'économie sociale, ce qui permettra une collaboration plus étroite entre le gouvernement et les réseaux de l'économie sociale. En plus de conseiller le ministre sur la mise en œuvre de la loi-cadre et du plan d'action, cette table pourrait être un lieu de concertation et de collaboration permettant d'appuyer le gouvernement dans ses actions.

Nous recommandons de ne pas laisser à la discrétion ministérielle le choix de ses membres. La loi doit préciser la composition de Table, une composition qui reflète la diversité des acteurs de l'économie sociale et la réalité montréalaise. Nous tenons d'ailleurs d'ores et déjà à signifier notre intérêt à siéger à cette Table.

La loi doit également préciser le rôle de cette Table. Par exemple, celle-ci pourrait appuyer le ministère concernant :

- la création de programmes ou mesures du MAMROT ou d'autres ministères destinés aux entreprises d'économie sociale;
- l'évaluation de certains programmes ou mesures du MAMROT ou d'autres ministères destinés aux entreprises d'économie sociale;
- l'identification de lois, programmes ou mesures qui excluent, de façon implicite, les entreprises d'économie sociale;
- les opportunités, les freins et les défis pour accroître l'accès aux marchés publics des entreprises d'économie sociale;
- le développement de nouvelles initiatives ou de solutions novatrices pour appuyer le développement de l'économie sociale, par exemple pour accroître les partenariats entre le secteur public et le secteur de l'économie sociale.

3. Une loi-cadre et un plan d'action gouvernemental qui tiennent compte des spécificités régionales

L'économie sociale génère annuellement des revenus de deux milliards de dollars et représente plus de 60 000 emplois directs sur l'île de Montréal. C'est aussi plus de 3 500 établissements, dont les deux tiers fournissent des emplois rémunérés. Ces chiffres, tirés *du Portrait statistique de l'économie sociale de la région de Montréal*, démontrent sans nul doute que l'économie sociale est une réalité économique incontournable qui contribue de façon significative au développement de notre région.

L'économie sociale est une composante à part entière de la structure économique de la région et doit avoir des programmes et des moyens financiers qui correspondent à ses besoins et à son potentiel de développement.

3.1 Renouveler les ententes spécifiques de régionalisation en économie sociale

Au cours des cinq dernières années, l'aide financière du MAMROT, comprise dans les ententes spécifiques de régionalisation en économie sociale dans tout le Québec, a permis de consolider les actions des pôles régionaux. C'est un premier pas; mais à hauteur de 50 000 \$ annuellement par région, cette contribution n'est pas suffisante. Pour nous, le soutien direct aux entreprises d'économie sociale qui ont des projets d'envergure régionale est essentiel. La CRÉ de Montréal a apparié le montant du MAMROT, tout en maintenant un soutien pour la coordination du dossier, les locaux et les frais afférents, et autres services mutualisés. Cet investissement a porté la valeur de l'entente à près d'un million de dollars et permis de dégager des marges pour investir dans des projets structurants. De concert avec nos partenaires, nous avons pu soutenir douze projets portés par des entreprises d'économie sociale, dont les projets d'Île sans fil, de La Ligne Bleue et de Communautique.

Nous sommes très fiers de ce soutien, mais nous souhaitons pouvoir faire plus. Les projets structurants ne manquent pas. Nous demandons que le plan d'action gouvernemental comprenne un renouvellement des ententes spécifiques de régionalisation en économie sociale avec les CRÉ. Nous demandons que les montants soient bonifiés pour permettre un déploiement plus important de la concertation et de la promotion de l'économie sociale. Le CÉSÎM n'est pas qu'un lieu de concertation, il est un lieu d'action. Nous croyons donc qu'il est essentiel de conserver ce levier si important pour le développement de nouveaux projets et d'avoir des moyens pour travailler au développement de l'économie sociale.

3.2 Revoir les programmes de soutien existants pour les rendre accessibles

La loi-cadre sur l'économie sociale établit la responsabilité du gouvernement en matière d'économie sociale. Chaque ministère a ainsi l'obligation de reconnaître l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socioéconomique du Québec et de s'assurer que l'ensemble de ses politiques et programmes tiennent compte de celle-ci. Cela est sans contredit une avancée positive.

Cependant, il ne suffit pas que les programmes existent, il faut s'assurer qu'ils soient adéquatement dotés et qu'ils répondent aux besoins des entreprises d'économie sociale. Nous attirons votre attention sur trois programmes ou mesures, disponibles aux entreprises d'économie sociale montréalaises, dont la vocation, l'opérationnalisation ou la dotation mériteraient d'être bonifiées.

3.2.1. Fonds d'initiatives et de rayonnement de la métropole (FIRM)

Le *Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif* (2008) reconnaît que la réalité métropolitaine nécessite un soutien particulier, notamment dû au nombre important d'entreprises d'économie sociale sur le territoire. Cette aide s'est traduite par une enveloppe de 850 000 \$ consacrée aux projets d'économie sociale, puisée à même le Fonds d'initiatives et de rayonnement de la métropole (FIRM). Nous souhaitons que cette reconnaissance demeure dans le prochain plan d'action. Toutefois, les critères du FIRM doivent être revus pour permettre le soutien de projets à portée régionale.

Au cours des cinq dernières années, le CÉSÎM a émis des avis de pertinence pour chacun des projets déposés dans le cadre du FIRM, anciennement le Fonds de développement de la métropole (FDM), ce qui nous permet de dresser un certain nombre de constats. Les projets financés dans le cadre du FIRM, et plusieurs promoteurs nous l'ont confirmé, sont des projets qui n'auraient pas pu être financés ailleurs. Leur caractère innovant, leurs objectifs ou dans certains cas, la réalité particulière des entreprises d'économie sociale, ne rencontrent pas les objectifs ou les critères des autres programmes existants. L'enveloppe consacrée à l'économie sociale du FIRM est un outil apprécié des entreprises, notamment pour son ouverture et sa flexibilité.

Cependant un des critères de ce programme en limite l'accès. Les projets déposés doivent avoir une portée métropolitaine, que ce soit par le partenariat des promoteurs ou parce qu'ils répondent à une problématique métropolitaine. Pour les entreprises, ce critère pose un défi puisqu'elles sont constituées sur la base d'un ancrage local. De façon plus large, c'est l'ensemble du développement de la région qui est freiné puisqu'aucun fonds n'est disponible pour les projets à portée régionale.

Nous suggérons donc que ce critère soit revu pour rendre admissibles les projets à portée régionale, ce qui apparaîtrait plus réaliste pour les entreprises et plus juste pour la région. Par ailleurs, compte tenu des nombreux projets sur le territoire montréalais, et plus largement dans la grande région métropolitaine, nous souhaitons que le montant global de cette enveloppe soit augmenté.

3.2.2 Le Programme d'infrastructure pour l'entrepreneuriat collectif (PIEC)

En date du 13 mars 2013, aucune entreprise d'économie sociale montréalaise n'a pu bénéficier du *Programme d'infrastructure pour l'entrepreneuriat collectif (PIEC)*, lancé depuis près de deux ans et doté d'un fonds de 10 millions de dollars sur trois ans pour l'ensemble du Québec.

Ce n'est pas faute de projets d'infrastructures et d'immobiliers collectifs. Mais, les normes du programme sont si contraignantes, que le PIEC ne répond pas aux besoins des entreprises d'économie sociale de Montréal.

Le principal frein au programme est l'exigence de présenter 50 % de revenus autonomes, ou l'interprétation qui en est faite. Ainsi, les entreprises d'insertion montréalaises n'ont pas pu se qualifier. En effet, les entreprises d'insertion sont considérées comme des fournisseurs externes par le gouvernement et signent, avec celui-ci, une entente de services pour l'insertion en emploi. Au PIEC, les revenus tirés de l'entente de services sont considérés comme une subvention et non comme des revenus autonomes.

Dans les cas où l'entreprise dispose d'au moins 50 % de revenus autonomes, reconnus par le PIEC, c'est la combinaison des autres critères qui disqualifie les entreprises d'économie sociale. Par exemple, l'entreprise doit démontrer que le projet est nécessaire à son développement entrepreneurial; l'acquisition ou la rénovation d'un bâtiment à vocation administrative n'est pas admise. Outre le fait que cette restriction est questionnable du point de vue du développement des affaires, il s'agit, sur le territoire montréalais, d'un enjeu important pour les entreprises. La hausse vertigineuse des loyers sur l'île incite notamment les entreprises d'économie sociale à se regrouper et, dans certains cas, à acheter pour arriver à contrôler les coûts de loyer.

L'entreprise doit aussi démontrer que toutes les sources de financement sous forme de subventions et de prêts ont été épuisées. Comment faire cette démonstration à Montréal, cela dans un délai raisonnable? Combien de lettres de refus l'entreprise montréalaise doit-elle avoir cumulées pour être admissible? Nous pensons que le rôle du PIEC devrait plutôt être celui de bougie d'allumage, le premier bailleur de fonds qui s'engage pour que les autres se joignent au projet.

Nous demandons au gouvernement de revoir les normes du PIEC ou d'envisager un autre programme susceptible de mieux répondre aux besoins des entreprises d'économie sociale montréalaises.

3.2.3 La mesure Relève : Arts et Culture, Montréal

Lancé lors des *Rendez-vous, Montréal, Métropole culturelle (2007)*, la mesure *Relève : Arts et culture, Montréal* prévoyait une enveloppe de trois millions de dollars sur trois ans, pour encourager l'entrepreneuriat collectif des artistes et des créateurs de la relève et favoriser l'amélioration des conditions d'exercice de leur profession. Cette mesure, la seule à soutenir les conditions d'exercice de la profession, a connu un grand succès et été renouvelée en 2012.

Elle a été suspendue abruptement en janvier 2013, à la suite de coupes effectuées dans les programmes du ministère des Finances et de l'Économie (MFE). Rien n'indique, pour l'instant, que cette mesure sera reconduite.

Cette décision a été accueillie avec déception par l'ensemble des partenaires montréalais, tant par les réseaux de soutien à l'entrepreneuriat que par les réseaux culturels. Il s'agit pourtant d'une filière prometteuse et structurante pour le secteur des arts et de la culture, en permettant aux artistes de se donner des conditions d'exercice de leur profession plus intéressantes et d'être, par le fait même, moins dépendants de subventions.

3.3 Adopter une approche par filière

Plusieurs filières pourraient être développées sur le territoire montréalais, mais il n'y a pas de programmes ou de mesures permettant d'en appuyer le démarrage. Dans le secteur des services à la personne, nous pensons particulièrement au transport–accompagnement pour motif médical, une priorité mise de l'avant par la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal. En effet, on compte 300 000 personnes âgées sur notre territoire, 50 % d'entre elles ne conduisent pas et 40 % ont des incapacités fonctionnelles. L'économie sociale pourrait apporter une réponse à ce besoin incontestable. Le projet interpelle plusieurs acteurs sectoriels (transport, santé, immigration, etc.) et la création d'une filière pourrait être facilitante pour le démarrage de ce service.

D'autres secteurs, comme la mode, les services aux proches aidants, les cantines scolaires, sont des créneaux où l'économie sociale joue –ou pourrait jouer– un rôle important. Or, il n'existe pas de mesures spéciales ou de fonds pour soutenir ce type de filière. Enfin, la recherche et le développement, appliqué à l'économie sociale, pourrait également profiter d'une approche par filière.

Nous demandons au gouvernement de se pencher sur les filières qui pourraient être soutenues dans le domaine de l'économie sociale et donner lieu à des partenariats novateurs entre le secteur public et l'économie sociale. Les créneaux sont nombreux et l'économie sociale, par les missions qu'elle porte et son souci de répondre aux besoins de la communauté, se positionne comme un partenaire de choix dans plusieurs dossiers qui importent pour le gouvernement.

3.4 Encourager l'achat public auprès des entreprises d'économie sociale

Depuis plusieurs années, le CÉSÎM se préoccupe d'accroître l'achat de produits et services des institutions publiques auprès des entreprises d'économie sociale. Créer les conditions pour

que les entreprises d'économie sociale montréalaises puissent avoir accès aux marchés publics ou pour établir des partenariats avec le secteur public n'est pas chose facile. Parfois, un appel d'offres spécifie d'entrée de jeu que les OBNL ne sont pas admissibles. D'autre fois, l'exigence de déposer une caution importante pour soumissionner à un appel d'offres est un frein important pour les entreprises d'économie sociale.

Nous avons accueilli avec satisfaction, en décembre 2012, l'adoption de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* qui lève un obstacle systémique, en permettant à un organisme public de conclure un contrat avec « une personne morale de droit privé » et non uniquement avec « une personne morale de droit privé à but lucratif ». La loi vient mettre fin à l'exclusion des OBNL, coopératives ou mutuelle, dans les processus d'octroi de contrats publics.

Cet exemple illustre l'importance de repenser les lois et les règles administratives pour le développement de l'économie sociale au Québec. En créant cette obligation, la loi-cadre est un premier pas pour s'assurer que les entreprises d'économie sociale ne sont plus exclues, de façon implicite ou explicite, des processus d'octroi des contrats publics, des programmes ou des mesures mises de l'avant par le gouvernement. Nous appelons le gouvernement à faire preuve de vigilance dans la révision de ses lois et règles administratives pour ne pas introduire d'autres distorsions pénalisantes pour l'économie sociale.

Lorsqu'il est question de l'accès aux marchés publics pour les entreprises d'économie sociale, plusieurs invoquent la concurrence déloyale pour contrecarrer l'attribution de contrats de gré à gré ou la création de partenariats avec les entreprises d'économie sociale. Notons, dans un premier temps, qu'il ne s'agit pas de donner un accès privilégié aux entreprises d'économie sociale à des marchés publics, mais plutôt de s'assurer qu'il n'y ait pas de règles ou de critères qui les discriminent d'emblée.

Par ailleurs, les politiques de gestion contractuelle pourraient tenir compte d'autres critères que celui du plus bas soumissionnaire conforme. N'y aurait-il pas lieu d'envisager l'inclusion de critères sociaux (par exemple l'insertion en emploi, les retombées pour la communauté ou d'autres critères) dans la grille de pointage pour l'octroi des contrats, comme cela se pratique sur le marché européen, pourtant fortement libéralisé ? En effet, faire affaire avec l'économie sociale, ce n'est pas seulement acheter un bien ou un service, c'est aussi soutenir des entreprises collectives qui, par leur mission et leur organisation, ont des retombées multiples pour la communauté (économiques, culturelles, environnementales) et ne sont pas délocalisables. Ainsi, de la même façon qu'une marge préférentielle d'au plus 10 % peut être accordée à un fournisseur qui se conforme à une norme ISO ou une spécification liée au développement durable (*Article 37 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement des*

organismes publics), ne pourrait-on pas envisager de telles règles pour tenir compte de la valeur ajoutée de l'économie sociale et de ses retombées pour la communauté ?

Pour s'avérer un succès, la mise en œuvre de telles mesures doit comprendre l'accompagnement fourni aux donneurs d'ordres. En effet, même lorsque la loi permet les ententes de gré à gré avec les OBNL, peu importe le montant, il y a peu de contrats d'envergure qui s'octroient de cette façon dans la réalité.

Nous encourageons le gouvernement à poursuivre sa campagne promotionnelle, *L'économie sociale, j'achète !* qui a pour objectif d'engager les organismes publics, parapublics et municipaux à s'approvisionner davantage auprès des entreprises d'économie sociale. Cette campagne devrait être une occasion d'outiller les donneurs d'ordre quant aux possibilités de faire affaire avec les entreprises d'économie sociale, dans le respect des lois et règles, et sans prêter flanc à la critique.

C'est dans cet esprit que nous menons un projet pilote qui permettra d'expérimenter les maillages possibles entre les institutions publiques et les entreprises d'économie sociale. Ce projet, qui réunira une vingtaine d'entreprises, s'arrime à la campagne *L'économie sociale, j'achète !*. Il a été présenté à sept institutions montréalaises. À ce jour, trois d'entre elles ont confirmé leur participation, soit : la Ville de Montréal, le Collège Ahuntsic et la CRÉ de Montréal, qui a déjà signé la *Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives*. Une partie importante du projet sera consacrée à l'évaluation, dans le but de documenter les opportunités, les freins et les défis dans l'établissement de relations d'affaires entre les institutions publiques et les entreprises d'économie sociale. Nous évaluerons également les relations d'affaires qui se sont nouées (nombre et type de contrats, valeur, etc.).

4. Des mécanismes de reddition de comptes et de suivi rigoureux

Le *Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif* de 2009 était un premier pas permettant d'avoir une action concertée pour développer l'économie sociale dans les régions. Nous nous réjouissons que la loi-cadre rende désormais obligatoire l'adoption d'un Plan d'action gouvernemental et d'une reddition de comptes quant à la mise en œuvre de ce plan.

En ce qui a trait aux mécanismes de reddition de comptes, nous suggérons que le premier Plan d'action gouvernemental, adopté au plus tard le 1^{er} avril 2014, soit triennal et non quinquennal. Par la suite, le plan d'action gouvernemental pourrait être quinquennal. Cette option permettrait de réajuster plus rapidement le tir, s'il y a lieu, quant aux orientations et aux indicateurs qui auront été développés pour mesurer les progrès accomplis.

Nous insistons sur l'importance de se doter de données permettant de bien connaître l'économie sociale, de façon à développer des programmes et des mesures qui conviennent à la réalité des entreprises et d'être en mesure de suivre les progrès qui auront été réalisés.

Nous tenons également à ce que des indicateurs soient développés par chacun des ministères et des organismes publics touchés par cette loi-cadre, notamment au plan des changements juridiques et administratifs qui auront été apportés pour assurer l'accès équitable aux mesures et programmes gouvernementaux. Ce bilan pourrait inclure les programmes et les mesures qui ont été revus et les répercussions constatées sur les entreprises d'économie sociale (nombre accru de demandes, soutien direct aux entreprises, nombre de contrats publics). Un bilan consolidé devrait être présenté annuellement à l'Assemblée nationale par le MAMROT.

Conclusion

La CRÉ de Montréal et son Comité d'économie sociale tiennent à nouveau à féliciter le gouvernement du Québec pour son initiative de se doter d'une loi-cadre sur l'économie sociale. Selon nous, cette reconnaissance est un pas de plus pour positionner l'économie sociale comme une composante essentielle du développement régional.

L'économie sociale étant un outil de développement régional, les CRÉ doivent être identifiées comme les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière d'économie sociale, au plan régional, puisqu'elles le sont déjà en matière de développement régional, selon la loi qui les institue.

Cette loi-cadre doit aussi reconnaître les acteurs qui participent à son développement et à son rayonnement dans l'ensemble des régions, qu'il s'agisse des regroupements sectoriels, des acteurs des CDEC et CLD et du mouvement coopératif, des intervenants de la finance solidaire, du milieu de la recherche et des entreprises d'économie sociale elles-mêmes.

Nous espérons que le plan d'action gouvernemental découlant de cette loi-cadre donnera lieu à des mesures concrètes pour soutenir son développement. En ce sens, nous invitons le MAMROT à renouveler, avec les CRÉ, les ententes spécifiques de régionalisation en économie sociale, et à les bonifier, ce qui permettra notamment de soutenir le travail de concertation et de promotion des pôles régionaux, dans notre cas le CÉSÎM.

Nous souhaitons également que la loi-cadre s'accompagne d'un mécanisme de reddition de comptes rigoureux permettant de documenter les avancées de chaque ministère et organisme public en ce qui a trait à l'économie sociale et d'en faire dépôt dans un bilan présenté annuellement à l'Assemblée nationale.

Enfin, nous profitons de l'occasion pour offrir notre entière collaboration au gouvernement dans tout le processus menant à l'adoption du plan d'action gouvernemental et réitérons notre intérêt à faire partie de la Table des partenaires qui sera mise en place dans la foulée de cette loi-cadre.

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons d'apporter les modifications requises au projet de loi n° 27 *Loi sur l'économie sociale* afin :

1. de créer une Table des partenaires de l'économie sociale composée des réseaux nationaux, des conférences régionales des élus, des regroupements sectoriels et régionaux, des acteurs des CDEC, des CLD et du mouvement coopératif, des intervenants de la finance solidaire et du milieu de la recherche et d'en préciser les mandats ;
2. que la composition de la Table des partenaires de l'économie sociale fasse place à une représentation qui reflète la réalité de la région montréalaise ;
3. de reconnaître les CRÉ comme les interlocuteurs privilégiés du gouvernement dans le développement de l'économie sociale à l'échelle régionale ;
4. d'accompagner la loi-cadre d'un mécanisme de reddition de comptes rigoureux permettant de documenter les avancées de chaque ministère et organisme public en ce qui a trait à l'économie sociale et d'en faire dépôt dans un bilan présenté annuellement à l'Assemblée nationale.

Nous recommandons également

5. que le Plan d'action gouvernemental, qui sera présenté au plus tard en avril 2014, soit accompagné des moyens financiers adéquats pour soutenir la mise en œuvre de la loi-cadre et le développement de l'économie sociale au Québec.
5. reconnaisse la nécessité de soutenir adéquatement la région de Montréal, qui compte plus de 3 500 établissements offrant plus de 60 000 emplois, et augmente en conséquence les fonds pour :
 - soutenir la concertation réalisée par le Comité d'économie sociale de l'île de Montréal (CÉSÎM) et
 - contribuer au développement des entreprises d'économie sociale montréalaises;

Nous recommandons au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en attendant le dépôt du Plan d'action accompagnant la loi-cadre,

6. de reconduire les ententes spécifiques de régionalisation en économie sociale avec les CRÉ et de bonifier les montants accordés dans le cadre de ces ententes ;
7. de revoir dans les plus brefs délais, les programmes de soutien existants pour l'économie sociale et de les rendre plus accessibles, soit les mesures du Fonds d'initiatives et de rayonnement de la métropole (FIRM) et le Programme d'infrastructure pour l'entrepreneuriat collectif (PIEC) et de doter le volet Relève, Arts et Culture, Montréal du programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAEN) ;
8. de poursuivre l'exercice, amorcé dans le premier Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif, de se doter d'un portrait statistique à l'échelle du Québec, de concert avec l'Institut de la statistique du Québec.